



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--|----------------------|
| Liquides inflammables | Catégorie 2 - (H225) |
| Irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H336) |
| Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques. | |
| Toxicité aquatique chronique | Catégorie 3 - (H412) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hydrocarbures, C7-C8, cycliques; Acétate d'éthyle; Acétone; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient de la Colophane. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P305 + P354 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique | Facteur M | Facteur M (long terme) | Notes |
|--------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|------------------------------------|-----------|------------------------|-------|
|--------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|------------------------------------|-----------|------------------------|-------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| | | | | | (LCS) | | | |
|---|------------|---------------------------|-----------------------------|--|-------|---|---|---|
| Hydrocarbures, C7-C8, cycliques -- | 10 - <20 | 01-2119486992 -20-xxxx | 927-033-1 | Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225) | - | - | - | - |
| Acétate d'éthyle 141-78-6 | 5 - <10 | 01-2119475103 -46-XXXX | 205-500-4 (607-022-00-5) | Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066) | - | - | - | - |
| Acétone 67-64-1 | 5 - <10 | 01-2119471330 -49-XXXX | 200-662-2 (606-001-00-8) | Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066) | - | - | - | - |
| Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes. RR-100219-3 | 1 - <5 | 01-2119475515 -33-xxxx | 927-510-4 | STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225) | - | - | - | - |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0 | 1 - <2.5 | 01-2119484651 -34-XXXX | 931-254-9 | STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam Liq. 2 (H225) (EUH066) | - | - | - | P |
| Colophane 8050-09-7 | 0.1 - <0.5 | 01-2119480418 -32-XXXX | 232-475-7 (650-015-00-7) | Skin Sens. 1 (H317) | - | - | - | - |

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Note P - La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einacs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--|-----------------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------|---|--|---|
| Hydrocarbures, C7-C8, cycliques | 927-033-1 | -- | - | - | - | - | - |
| Acétate d'éthyle | 205-500-4 (607-022-00-5) | 141-78-6 | - | - | - | 14.4131 | - |
| Acétone | 200-662-2 (606-001-00-8) | 67-64-1 | 5800 | - | - | - | - |
| Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes. | 927-510-4 | RR-100219-3 | - | - | - | - | - |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------------------------|---------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 931-254-9 | 64742-49-0 | 16750 | 3350 | - | - | - |
| Colophane | 232-475-7 (650-015-00-7) | 8050-09-7 | - | - | - | - | - |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------------|---|
| Symptômes | Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. |
| Effets de l'exposition | Aucune information disponible. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Note au médecin | Aucune information disponible. |
|------------------------|--------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. |
|---------------------------------------|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes métalliques. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Composés halogénés.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
ADHÉSIFS.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France |
|---------------------------------------|------------------|--|
| Carbonate de calcium 471-34-1 | - | VLEP 8h: 10 mg/m ³ |
| Hydrocarbures, C7-C8, cycliques -- | - | TWA: 400 ppm TWA: 1600 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE

Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024

Numéro de révision 2.01

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Acétate d'éthyle 141-78-6 | TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm | VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 734 mg/m ³ VLEP court terme: 400 ppm VLEP court terme: 1468 mg/m ³ |
| Acétone 67-64-1 | TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ | VLEP 8h: 500 ppm VLEP 8h: 1210 mg/m ³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 2420 mg/m ³ |
| Colophane 8050-09-7 | - | VLEP 8h: 0.1 mg/m ³ |

| Nom chimique | Union européenne | France |
|---------------------------------------|---|----------------------------------|
| Hydrocarbures, C7-C8, cycliques -- | DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m ³ /8h (inhalation) | - |
| Acétone 67-64-1 | - | - urine (Acetone) - end of shift |

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Dose dérivée sans effet (DNEL) Hydrocarbures, C7-C8, cycliques (--) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 773 mg/kg pc/jour | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 2035 (8hr) mg/m ³ | |

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 63 mg/kg pc/jour | |
| travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 1468 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 734 mg/m ³ | |
| travailleur À court terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 1468 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 734 mg/m ³ | |

| Acétone (67-64-1) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur | Cutané(e) | 186 mg/kg pc/jour | |
| À court terme Effets localisés sur la santé travailleur | Inhalation | 2420 mg/m ³ | |
| À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur | Inhalation | 1210 mg/m ³ | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes. (RR-100219-3) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 2085 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 300 mg/kg pc/jour | |

| Naphta léger (pétrole), hydrotraité (64742-49-0) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 13964 mg/kg pc/jour | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 2085 mg/m ³ | |

| Colophane (8050-09-7) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 10 mg/m ³ | |
| travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 2131 mg/kg pc/jour | |

| Dose dérivée sans effet (DNEL) Hydrocarbures, C7-C8, cycliques (--) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 699 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 699 mg/kg pc/jour | |

| Acétate d'éthyle (141-78-6) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 4.5 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 37 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 734 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 367 mg/m ³ | |
| Consommateurs | Inhalation | 734 mg/m ³ | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| | | | |
|--|------------|-----------------------|--|
| À court terme Effets localisés sur la santé | | | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 367 mg/m ³ | |

| Acétone (67-64-1) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 200 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 62 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 62 mg/kg pc/jour | |

| Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes. (RR-100219-3) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 447 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 149 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 149 mg/kg pc/jour | |

| Colophane (8050-09-7) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 1065 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 1065 mg/kg pc/jour | |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|--|--|
| Acétate d'éthyle (141-78-6) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.24 mg/l |
| Eau de mer | 0.024 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 1.15 mg/kg |
| Sédiments marins | 0.115 mg/kg |
| Terrestre | 0.148 mg/kg |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 650 mg/l |

| Acétone (67-64-1) | |
|------------------------------|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 10.6 mg/l |
| Eau douce – intermittent | 21 mg/l |
| Eau de mer | 1.06 mg/l |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| | |
|--|---------------------------|
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 100 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 30.4 mg/kg de masse sèche |
| Eau de mer | 3.04 mg/kg de masse sèche |
| Terrestre | 29.5 mg/kg de masse sèche |

| Colophane (8050-09-7) | |
|------------------------------------|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.002 mg/l |
| Eau de mer | 0 mg/l |
| Usine de traitement des eaux usées | 1000 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 0.007 mg/l |
| Sédiments marins | 0.001 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du corps Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------|----------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Pâte |
| Couleur | Beige |
| Odeur | Solvant. |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 55 °C | |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | Liquide inflammable |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | -20 °C | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Température de décomposition | | Aucun(e) connu(e) |
| pH | Aucune donnée disponible | non applicable. Insoluble dans l'eau. |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Viscosité cinématique | environ 250000 mm ² /s | @ 20 °C |
| Viscosité dynamique | environ 300000 mPa s | @ 20-25 °C |
| Hydrosolubilité | Insoluble dans l'eau. | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| | | |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Pression de vapeur | <110 kPa | Aucun(e) connu(e) |
| Densité relative | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Masse volumique apparente | Aucune donnée disponible | |
| Densité | 1.2 g/cm ³ | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible
Teneur en COV 470 g/L

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatiles

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts
mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges
électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions
dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Contact oculaire | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur. |
| Contact avec la peau | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants). |
| Ingestion | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. |
|------------------|--|

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| | |
|--|-------------|
| ETAmél (voie orale) | >2000 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | >2000 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz) | >20000 ppm |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) | >5 mg/l |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | >20 mg/l |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|--|--|--|
| Hydrocarbures, C7-C8, cyclics | >5840 mg/Kg (Rattus) | >2920 mg/kg (Rattus) | =23.3 mg/L 4h (vapeur) |
| Acétate d'éthyle | =5620 mg/kg (Rattus) | > 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus) | LC0 29.3 mg/l air |
| Acétone | =5800 mg/kg (Rattus) 3000 mg/Kg (mouse) | >15800 mg/Kg (Rattus) | =79 mg/l(Rattus) 4 h |
| Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes. | LD50 >5840 mg/kg Rat | LD50 >2920 mg/kg (Rattus) | LC50 >23.3 mg/L (4h)(Rat, vapeur) (OECD 403) |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | >16750 mg/Kg (Rattus) | >3350 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402 | 259354 mg/m ³ (vapeur) (rat OECD 403) |
| Colophane | >2000 mg/Kg (Rattus) | > 2500 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | =1.5 mg/L (Rattus) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|-------------------------------------|--|
| Corrosion/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée. |
|-------------------------------------|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

| Acétone (67-64-1) | | | | | |
|--|--------|-------------------|---------------|--------------------|-----------|
| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
| OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux | Lapin | œil | | | irritant |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Informations sur les composants | | |
|--|---------------------------------|-----------|
| Acétate d'éthyle (141-78-6) | | |
| Méthode | Espèce | Résultats |
| OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères | in vivo Hamster | Négatif |
| OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries | in vitro Salmonella typhimurium | Négatif |
| OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères | in vitro Hamster Ovary | Négatif |

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--|---|---|--|---|-----------|------------------------|
| Hydrocarbures, C7-C8, cycliques -- | Erl50 (72h) = 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) | LL50 (96h) = 3.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203) | - | EL50 (48h) = 3 mg/l (Daphnia magna - OECD 202) | | |
| Acétate d'éthyle 141-78-6 | EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus) | LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas) | EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h | EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna) | | |
| Acétone 67-64-1 | - | LC50 96 h 4.74 - 6.33 mL/L (Oncorhynchus mykiss) | EC50 = 14500 mg/L 15 min | EC50 48 h 10294 - 17704 mg/L (Daphnia magna Static) | | |
| Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes. RR-100219-3 | Erl50 (72h) = 10-30 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) | LL50 (96h) >13.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss) OECD 203 | - | EL50 (48h) = 3.0 mg/L (Daphnia magna) | | |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0 | EL50 (72h) = 13.6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) | LL50 (96h) = 18.27 mg/l (Oncorhynchus mykiss) | - | EL50 (48h)= 31.9 mg/l (Daphnia magna) | | |
| Colophane 8050-09-7 | EC50: =400mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) | LC50 (96h) >10mg/L (Danio rerio) | EC50 = 31.5 mg/L 30 min | EC50 48 h >100 mg/L (Daphnia magna) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

| Acétone (67-64-1) | | | |
|---|--------------------|----------------|-------------------------------|
| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
| OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B) | 28 jours | biodégradation | 91 % Facilement biodégradable |

| Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes. (RR-100219-3) | | | |
|--|--------------------|--------|--------------------------|
| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours | 98% | Facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|-------------------------------------|------------------------|
| Acétate d'éthyle | 0.73 |
| Acétone | -0.24 |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 3.6 |
| Colophane | 7.7 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---------------------------------|
| Hydrocarbures, C7-C8, cycliques | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Acétate d'éthyle | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Acétone | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes. | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Colophane | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse. Protéger contre le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

gel. Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire).

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|--------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1133 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | ADHÉSIFS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| Étiquettes | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E) |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 640D |
| Code de classification | F1 |
| Code de restriction en tunnel | (D/E) |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler) | 33 |

IMDG

| | |
|--|---------------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1133 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | ADHÉSIFS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (-20°C c.c.) |
| 14.5 Polluant marin | NP |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| Quantité limitée (LQ) | 5 L |
| N° d'urgence | F-E, S-D |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | non applicable |

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|-------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN1133 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | ADHÉSIFS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | II |
| Description | UN1133, ADHÉSIFS, 3, II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | A3 |
| Quantité limitée (LQ) | 1 L |
| Code ERG | 3L |

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

| Nom chimique | Exigences du seuil minimal (tonnes) | Exigences du seuil maximales (tonnes) |
|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité - 64742-49-0 | | 25000 |

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Ce produit contient:

| Nom chimique | Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols | Limité | Registration |
|--------------|--|--------|--------------|
|--------------|--|--------|--------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| Nom chimique | Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols | Limité | Registration |
|-------------------|--|--------|--------------|
| Acétone - 67-64-1 | Réglementé | | |

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|---|-------------------|
| Acétate d'éthyle 141-78-6 | RG 84 |
| Acétone 67-64-1 | RG 84 |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0 | RG 84 |
| Colophane 8050-09-7 | RG 65, RG 66 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note P - La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|--|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW | Valeur limite biologique |
| Plafond | Valeur limite maximale | SK* | Désignation « Peau » |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER FIXATION MULTI-USAGES NEOPRENE
Remplace la date 06-avr.-2023

Date de révision 29-oct.-2024
Numéro de révision 2.01

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision 29-oct.-2024
Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs
Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité